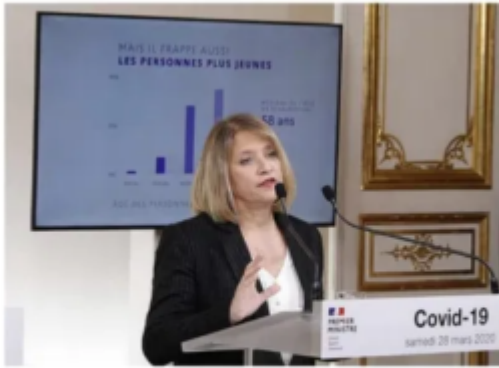


Karine Lacombe, décorée pour ses méfaits !



L'infectiologue Karine Lacombe, lors d'une conférence de presse avec le premier ministre, à Paris, le 28 mars. GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFD

L'infecte (le mot n'est pas de moi) infectiologue Karine Lacombe est absolument détestable. C'est notre ennemie nationale.

Spécialement quand la nouvelle qu'elle vient de recevoir la légion d'honneur nous frappe de plein fouet, nous laissant sonnés et indignés.

Pourquoi, demandera-t-on ? Quelle est la raison de cette ire ? Qu'on se rassure, je n'ai jamais rencontré Karine Lacombe. Malgré tout, si : à la télé, comme tous les Français, enfin ceux qui regardent encore la télé par nécessité (non sans pester et râler surabondamment).

Je suis tombée de ma chaise lorsqu'elle a déclaré en mars sur France 2 : « *Ce qui se passe à Marseille est absolument scandaleux (...) C'est en dehors de toute démarche éthique.* »

Mais de quel droit Karine Lacombe nous parle-t-elle de scandale, d'éthique, elle qui aurait touché dans les 212 209 euros des différents laboratoires, dont 28 412 de Gilead, (avec ce pactole elle peut en effet se faire de belles

teintures de cheveux), et qui tout au long du printemps nous a été imposée sur les plateaux pour prêcher la bonne parole de ses maîtres en escroquerie ?

Le sémillant député des Français de l'étranger, Joachim Son-Forget, médecin lui aussi, l'a interpellée le 23 mars 2020 : *«Vous devez, quand vous intervenez, déclarer vos conflits d'intérêts puisque vous avez touché de l'argent de Abbvie qui produit le Kaletra et de Gilead qui produit le Remdesivir [sic]. Les deux alternatives à l'hydroxychloroquine, cheap et non protégée.»*

Mais cela n'a pas empêché Karine Lacombe de s'exprimer à nouveau le 28 mars, au côté du Premier ministre Édouard Philippe en conférence officielle pour nous parler du covid-19. Elle avait pris goût à se produire et cela lui devenait difficile de s'en passer.

Il y a bien sûr une base sur laquelle les industriels et les médecins sont tenus de déclarer, les uns ce qu'ils donnent et les autres ce qu'ils touchent : la base Transparence Santé. Mais, selon Patrick Bouet, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, *« cependant, ces contrats ne nous sont pas tous transmis et les industriels n'effectuent pas tous leurs déclarations sur le site gouvernemental.»*

Pour comparer, le docteur Louis Fouché déclare 450 euros sur cette même base. Karine Lacombe, elle, joue dans la cour des grands. Des grands tricheurs.

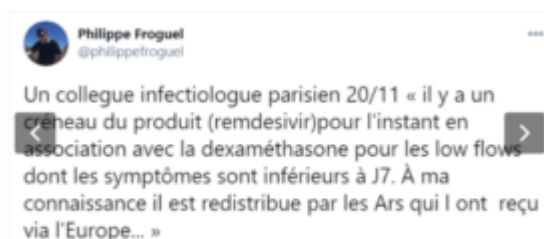
Le 30 avril, sur RMC, Karine Lacombe disait à nouveau : *« le remdésivir est prometteur. »*

Karine Lacombe s'est faite le chantre du remdésivir. Elle était payée pour cela. Tant et si bien que l'autorisation de mise sur le marché AMM est sortie le 3 juillet 2020. Gilead pouvait être satisfait de Karine Lacombe. Elle avait bien travaillé pour mériter le salaire qu'il lui versait.

Fin octobre, Gilead déclarait que le remdésivir lui avait déjà rapporté un milliard de dollars. Il est vrai que le 8 octobre, l'Europe a acheté 500 000 doses de remdésivir pour un milliard d'euros !

Il y a eu d'autres péripéties qu'il serait trop long de dérouler.

Le 20 novembre, Karine Lacombe défendait encore le remdésivir et annonçait qu'il était toujours présent en France, selon le blog de Gibertie : <https://pgibertie.com/2020/11/27/mise-en-danger-de-la-vie-da-utru-i-le-directeur-general-de-l-agence-du-medicament-demissionne/>



Mais ce même jour, l'OMS déclare sur la base de plusieurs études, que le remdésivir « *n'est pas conseillé pour les patients hospitalisés pour le covid-19, quel que soit le degré de gravité de leur maladie, car il n'y a actuellement pas de preuve qu'il améliore la survie ni qu'il permette d'éviter d'être placé sous ventilation artificielle* ». L'OMS ajoute même « *la possibilité d'importants effets secondaires* ». Notamment, sur les reins.

Qu'allons nous faire des 500 000 doses ? On pourrait les donner à Karine Lacombe, elle les introduirait avantageusement dans ses desserts faits maison, ou dans ses shampoings nourrissants.

En outre, Karine Lacombe s'est beaucoup répandue tout au long de l'année dans tous les médias contre le professeur Didier Raoult, qu'elle a accusé de charlatanisme, et d'avoir

donné de faux espoirs.

Naturellement interrogée à ce sujet devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la gestion de la crise, le 23 juin dernier, elle a déclaré la bouche en cœur : « *Je n'ai jamais eu le sentiment qu'il y ait eu un médicament plus poussé qu'un autre* ». Elle a déclaré qu'elle avait été « *la victime médiatique d'un débat empêché* ». Par qui a été empêché ce débat, si ce n'est par elle-même en essayant par tous moyens de faire taire Didier Raoult et ceux qui prenaient sa défense ? En étant omniprésente partout, jusqu'à overdose complète de la plupart des Français ? On ne fait pas plus Tartuffe que Karine Lacombe.

Aller jusqu'à donner à Karine Lacombe la Légion d'honneur pour son action malfaisante tout au long de la crise du covid, pour sa promotion du remdésivir qui nous coûte « un pognon de dingue » tout en étant inutilisable parce que dangereux, c'est proprement surréaliste ! Nous savions ce que valait notre gouvernement dégénéré, mais une nouvelle fois nous touchons le fond.

Que va entreprendre Karine Lacombe en 2021, forte de sa Légion d'honneur et de l'impunité dont elle jouit ? Nul ne le sait, mais tout est à craindre.

Sophie Durand